



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
COMITE SYNDICAL DU SIVU DU COURANT D'HUCHET

Département des Landes

Séance du 25 mars 2025

Arrondissement de Dax

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq du mois de mars, à dix heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Aménagement et de Gestion de la Réserve Naturelle du Courant d'Huchet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame DASQUET Karine.

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
9	7	Pour : 8 Contre : 0 Abstentions : 0

Etaient présents :

Mme CROUZET Francine, Mme DASQUET Karine, M. DUPOUY Jean-Louis, Mme JOUSSELIN Nadine, M. LABOUDIGUE Francis, M. MORA Jean, Mme VERDIER-SLAWINSKI Corinne.

Etai(en)t absent(s) :

M. RAFFIN Michel

Etai(en)t excusé(s) :

M. BRANDT Gilles

Procuration(s) :

M. BRANDT Gilles donne pouvoir à Mme DASQUET Karine

A été nommé(e) secrétaire de séance : JOUSSELIN Nadine

CONVENTION DE PARTENARIAT PROJET ANCRAGE TERRITORIAL DES RESERVES NATURELLES ET AUTRES AIRES PROTEGEES 2025-2026

Madame la Présidente expose au comité syndical que Réserves Naturelles de France accompagne les organismes gestionnaires de réserve naturelle à réaliser leur Diagnostic d'Ancrage territorial. Ce processus d'ancrage conditionne en partie les capacités des réserves à conduire avec succès leurs plans de gestion.

RNF s'engage à verser à l'organisme gestionnaire le montant des coûts engagés dans le cadre de ce projet soit un montant prévisionnel de 4710 € comprenant frais de personnel, frais de déplacement et frais de formation.

L'organisme gestionnaire s'engage à :

- Recruter un stagiaire dans la période définie, en lui fournissant les conditions d'accueil nécessaires au bon déroulé de sa mission
- Accompagner le stagiaire à la prise en main de la boîte à outils ANCRAGE
- Mettre en place la boîte à outil sur la réserve naturelle en gestion
- Encadrer la mission du stagiaire par un membre de l'équipe de la réserve naturelle
- Articuler les résultats de l'étude au Plan de gestion de la réserve, avec l'appui de RNF
- Contribuer à la bancarisation des données du DAT par RNF

LE COMITE SYNDICAL,

VU le projet de convention présenté par Madame la Présidente,

CONSIDERANT les enjeux de la prise en compte du niveau d'ancrage de la réserve naturelle du Courant d'Huchet,

Après en avoir délibéré, DECIDE :



- **d'ADOPTER** la convention de partenariat « Projet ancrage territorial des réserves naturelles et autres aires protégées 2025-2026 » ci-annexée ;
- **d'AUTORISER** Madame la Présidente à signer ladite convention ci-annexée.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget, aux chapitre et article prévus à cet effet.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

Fait à Léon, le

La Présidente, Karine DASQUET



La Présidente certifie que, l'acte a été télétransmis électroniquement le :

L'acte est devenu exécutoire le :

L'acte a été publié/affiché le :

Identifiant unique : 040_254001779_20250325_2503202510_DE